# **Une formation Réglementation Sécurité Incendie proposée aux architectes**

#### *Pour réussir la conception réglementaire des projets de construction, une formation proposée aux intervenants architecturaux est organisée à Casablanca grâce aux efforts conjoints de plusieurs organismes, pour sensibiliser à la sécurité incendie et intégrer les paramètres de la prévention aux différents travaux.*

# **Casablanca, le 22 juin 2022 -** Le Conseil Régional de l’Ordre des Architectes du Centre (CROAC) participe dans le cadre de son cycle de formation, en partenariat avec le Bureau d’études BESIE et la société ALDES Groupe via son distributeur FIPROMAT, à l’organisation d’une formation sous le thème “La Réglementation Sécurité Incendie dans les constructions”. Les organismes ont donné le coup d’envoi de cette initiative récemment, en présence des acteurs médiatiques marocains.*“L’objectif de cette formation est de compléter les connaissances des architectes par rapport à la sécurité incendie, nous savons qu’il s’agit d’un volet primordial pour leur activité; du fait qu’ils ont à garantir la sécurité des citoyens”,*a affirmé M. Mohamed Karim Sbai, Président du Conseil Régional de l’Ordre des Architectes de la Région Casablanca-Settat, Province de Béni Mellal, Azilal, Fqih Ben Salah et Khouribga.

# La formation fait partie des principales solutions techniques et de méthodes d’organisation pour l’adoption des mesures principales à diminuer la probabilité d’occurrence d’un incendie, tel que stipulé dans le guide de sécurité incendie marocain. Pour répondre aux exigences réglementaires de sécurité des personnes, plusieurs paramètres importants doivent être pris en considération, notamment la nature de l’activité, et la nature du bâtiment et mode constructif.

# Comme l’acte de construire un bâtiment relève de la responsabilité de l’architecte, cette formation a pour but de sensibiliser à la nécessité de concevoir des projets capables de répondre aux besoins des utilisateurs, tout en respectant les nombreuses exigences et obligations d’ordre législatif, réglementaire ou technique. Les contraintes de sécurité contre l’incendie étant primordiales, elles doivent faire partie du processus de la conception en amont, dans la mesure où elles conditionnent le projet et anticipent la prise en compte des obligations réglementaires.

# C’est dans ce contexte que la prévention des risques, de l’incendie et de la sécurité dans un projet de conception constitue un facteur décisif dans la protection des vies humaines, ce qui implique tous les intervenants et les engage à maîtriser les réglementations en la matière. Toutefois, l’application réglementaire doit être en confrontation avec la réalité du terrain et ses contraintes pour prendre compte de plusieurs éléments (aspects fonctionnels, techniques, thermiques et économiques). La formation permet aux participants des éclairages sur les nouvelles pratiques en cadrant leurs connaissances et en orientant leurs compétences par plusieurs moyens de la conception à la livraison.

#

# **À propos du Conseil Régional de l’Ordre des Architectes du Centre (CROAC):** Le Conseil Régional de l’Ordre des Architectes du Centre (CROAC) est l’instance ordinale au niveau régional chargée par les pouvoirs publics de représenter les intérêts spécifiques de la profession et d’assurer sa discipline interne. Il réunit les Architectes exerçant sous différentes formes et dans différents secteurs au niveau régional. Face à la diversité des formes d’exercices, et dans un contexte mondial et régional évoluant en permanence (ouverture des frontières, mondialisation, changements des modes et cadres de vie…) le CROAC oeuvre pour le bien de la profession afin de rehausser l’image de marque de l’Architecte et de la production architecturale et d’inscrire la profession dans une dynamique de modernisation, en vue de s’adapter aux changements socio-économiques et à la réalité de notre société, à l’évolution des marchés et des modes d’exercices.

#

**Contact Presse:**



E-mail : rp\_brandimage@brandimage.ma